

Secrétariat général

2022 SG/DAC 73 Convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024 et convention d'application pour l'année 2022 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs

La fin des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo a signé l'entrée dans l'Olympiade parisienne, et le début de l'Olympiade culturelle.

L'esprit et les grands principes de cette Olympiade culturelle vous avaient été présentés dans le cadre de la délibération DAC SG 666 en 2020.

Il s'agit, en lien étroit avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024, qui orchestre cette Olympiade culturelle, de préparer l'arrivée des Jeux en mobilisant la population, notamment les jeunes et les personnes ayant d'autres intérêts que le sport. Il s'agit également de favoriser le développement de projets culturels, en lien avec le monde sportif, à long terme.

Cette olympiade culturelle a vocation à œuvrer particulièrement au rapprochement des mondes artistiques et sportifs, à travers le développement ou l'accompagnement de projets spécifiques, mais aussi en inscrivant certains temps forts de la programmation culturelle parisienne dans la dynamique de l'Olympiade culturelle.

L'ambition culturelle de Paris 2024 est aussi de transmettre et de révéler des talents artistiques et sportifs, de provoquer des rencontres inattendues entre le sport et l'art et de créer des interactions entre le public, les athlètes et les artistes. Des événements ont aussi vocation à investir l'espace public dans toute la France et à proposer aux spectateurs des expériences participatives, immersives et souvent inédites. L'accessibilité à tous et notamment aux personnes en situation de handicap est l'un des éléments clés de cette fête.

La Ville Hôte et Paris 2024 partagent la même ambition de faire de ces Jeux un moment d'émotion et un levier de rapprochement pour le sport et la culture.

La Ville de Paris souhaite accompagner le programme « Olympiade culturelle ». En effet, la Ville Hôte constitue un acteur de coopération de premier plan pour engager les réseaux culturels locaux, enrichir les programmes de l'Olympiade culturelle et contribuer activement à l'attractivité et au rayonnement des valeurs de l'olympisme et du paralympisme.

L'Olympiade culturelle constitue pour la Ville Hôte des Jeux un des enjeux majeurs de son programme d'héritage « Transformations Olympiques », en particulier la mesure 18 « *Paris – Seine-Saint-Denis : l'Olympiade Culturelle des quartiers populaires* ».

Dans ce cadre inédit de célébration de l'art et du sport, le COJOP Paris 2024 souhaite s'associer à la Ville de Paris.

Pour ce faire et afin de formaliser ces engagements, je vous propose de conclure une convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024 .

La Ville de Paris et Paris 2024 se sont également rapprochés pour définir une feuille de route et les premières déclinaisons opérationnelles de leur coopération au titre de l'année 2022.

La convention d'exécution 2022 prévoit notamment de soutenir les quatre initiatives suivantes :

- **Nuit Blanche** - Performance / match de foot : le Cauchemar de Séville de Massimo Furlan au stade Charléty. En 1982, lors de la Coupe du monde de football, la France rencontre la RFA en demi-finale à Séville. En résulte un des plus beaux matchs de l'histoire de ce sport : 120 minutes de football intense, tirs au but, une dramaturgie exceptionnelle rythmée par le rêve et l'espoir, puis une déception terrible... Seize ans après, la performance Numéro 10, avec Massimo Furlan, reprend la partition de Michel Platini au Parc des Princes. Le Cauchemar de Séville reconstitue au Stade Charléty ce match au plus près, retraçant les mouvements, les actions et les drames comme au théâtre. Telle une chorégraphie, le match est rejoué sans ballon et avec une seule équipe (les bleus), constituée de onze joueurs amateurs rennais. Deux commentateurs content le récit haletant de ce match en direct qui célèbre cette année ses 40 ans.
- **Le Cycle des Veilleurs** : conçu par la chorégraphe Joanne Leighton, porté par la Compagnie WLDN et l'Atelier de Paris - Carolyn Carlson, le projet propose une veille de Paris et de Seine-Saint-Denis, par des habitants volontaires, tous les jours pendant 1h au le-

ver et au coucher du soleil, durant le temps de l'Olympiade (3 ans), soit environ 3.000 veilleurs qui se « relaient », un par un. La veille se fait depuis un objet-abri installé sur un point haut de la ville (toit terrasse, par exemple) dans lequel se tient le veilleur. La Seine-Saint-Denis a accueilli la première implantation des Veilleurs au Parc Jean Moulin - Les Guilands à Montreuil. Paris accueillera en 2023 la seconde implantation, soit à proximité de la Porte de la Chapelle près de l'Arena Porte de la Chapelle, soit sur un autre site qui reste à définir. Les veilleurs bénéficient d'un « atelier chorégraphique » de préparation la veille. Des photos retracent la veille et les impressions des veilleurs sont consignées dans un journal en ligne, mis en valeur pendant et après l'événement.

- **Corps engagés** : DE RUE DE CIRQUE mène un travail de création au long cours, pendant tout le temps de l'Olympiade culturelle, pour concevoir des formes courtes de spectacles pour l'espace public, faisant dialoguer une discipline artistique avec une discipline sportive.
- **Artistes & Sportifs Associés** (2022 DAC 711 SG) : ce projet consiste à organiser des résidences artistiques en milieu sportif. Il a pour objectif de favoriser la création de liens resserrés entre les artistes, les sportifs ainsi que les organisations culturelles et sportives. Il a également pour ambition de soutenir la création artistique en organisant notamment des temps forts (rencontres, échanges...) tout en favorisant l'ouverture de nouvelles perspectives de coopération entre l'art et le sport.

Paris 2024 souhaite soutenir les initiatives de la Ville de Paris en apportant une contribution financière, d'un montant total de 116 000 € pour les quatre projets précités selon la ventilation suivante :

- Nuit Blanche : 50 000 €
- Le Cycle des Veilleurs : 20 000 €
- Corps engagés : 5 000 €
- Artistes & Sportifs Associés : 41 000 €

Je vous demande dès lors bien vouloir m'autoriser à conclure la convention d'exécution pour 2022 avec Paris 2024.

Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2022 ou des années suivantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 SG/DAC 73 Convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024 et convention d'application pour l'année 2022 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de conclure une convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024 et une convention d'application au titre de l'année 2022 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle ;

Vu la délibération 2022 DAC 710 ;

Sur le rapport co-présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7^e Commission et Madame Carine ROLLAND au nom de la 2^e commission.

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, jointe à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Est approuvée la convention d'application 2022 de la convention cadre de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024, jointe à la présente délibération.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'application 2022 de la convention cadre de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024.

Article 5 : Les recettes correspondantes d'un montant total de 116 000 euros, seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2022 ou des années suivantes.

**La Maire de
Paris,**

**Anne
HIDALGO**